

**Plan régional sociosanitaire de prévention et protection
en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême**

Été 2008



Une réalisation du Bureau des mesures d'urgence de la Direction de santé publique secteur Vigie et protection avec la collaboration du secteur de la coordination régionale des mesures d'urgence et sécurité-civile de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Rédigé par :

Lucie-Andrée Roy
Coordonnatrice
Bureau de mesures d'urgence
Direction de santé publique

Luc Lefebvre
Coordonnateur-adjoint
Bureau de mesures d'urgence
Direction de santé publique

Ghyslaine Senécal
Coordonnatrice des mesures d'urgence et de sécurité civile
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Michel Garceau
Cadre conseil aux mesures d'urgence et sécurité civile
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Groupe de travail :

Norman King
Secteur Environnement urbain et santé
Direction de santé publique

Benoît Lalonde
Conseiller des mesures d'urgence
CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle

Marie-Josée Pelletier
Coordonnatrice des mesures d'urgence et de sécurité civile
CSSS Lucille-Teasdale

Marie Pinard
Secteur Information
Direction de santé publique

Hélène Rodrigue
Secteur Vigie et protection
Direction de santé publique

Abréviations et sigles

Agence	Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
CASC	Comité aviseur de sécurité civile
CCMU	Centre de coordination de mesures d'urgence
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée (désigne également les centres d'hébergement)
COUA	Centre des opérations d'urgence d'arrondissement
COUV	Centre des opérations d'urgence de ville
CRE	Conseil régional de l'environnement (de Montréal)
CSC	Centre de sécurité civile de Montréal
CSCAM	Comité de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DSP	Direction de santé publique de l'Agence DSP <i>BMU</i> : Bureau des mesures d'urgence DSP <i>BSE</i> : Bureau de surveillance épidémiologique DSP <i>Info</i> : Secteur Information DSP <i>EUS</i> : Secteur Environnement urbain et santé
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OSCAM	Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
ORSC	Organisation régionale de sécurité civile
SIM	Service de Sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
U de M	Université de Montréal
UQAM	Université du Québec à Montréal
U-S	Urgences-Santé

Table des matières

Introduction	
1. But du Plan.....	7
2. Risque pour la santé	
Facteurs de risque météorologiques	8
Effets sur la santé	8
Personnes à risque.....	9
3. Définitions servant à identifier la population connue du réseau sociosanitaire montréalais	9
4. Mesures à prendre pour protéger la population.....	10
5. Définitions générales des niveaux d'alerte et de mobilisation	11
6. Vue d'ensemble du plan régional	
Figure 1 Algorithme décisionnel présentant les différents niveaux d'alerte et mobilisation avec leurs critères respectifs en cas de chaleur accablante ou extrême	13
Figure 2 Mesures mises en place par le réseau sociosanitaire en mode intervention	14
Figure 3 Mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux.....	15
7. Le plan régional selon les différents volets de la mission "Santé"	
volet de la coordination de l'opération	16
volet santé publique	16
volet santé physique	17
volet maintien du fonctionnement du réseau	17
volet psychosocial.....	18
volet communications	18
8. Le plan régional selon les différents niveaux d'alerte et de mobilisation	
niveau "Normal".....	19
niveau "Veille saisonnière"	21
niveau "Veille active"	23
niveau "Alerte"	24
niveau "Intervention".....	27
niveau "Démobilisation / rétablissement"	29
Références.....	31
Annexes	
Modèle d'avis de phase d'alerte pour l'envoi courriel au réseau et aux partenaires	35
Avis destiné au service Info-Santé : "Veille saisonnière".....	36
Avis destiné au service Info-Santé : niveau "Alerte"	38
Avis destiné au service Info-Santé : fin du niveau "Alerte"	40
Avis destiné au service Info-Santé : niveau "Intervention - chaleur extrême".....	41
Avis destiné au service Info-Santé : fin du niveau "Intervention - chaleur extrême".....	44

Introduction

Plusieurs vagues de chaleur ont frappé les pays occidentaux au cours des dernières années. Ce fut notamment le cas des États-Unis qui ont connu un épisode particulièrement intense au cours de l'été 1995, à Chicago. À l'été 2003, ce fut ensuite l'Europe, plus particulièrement la France, de faire face à une canicule exceptionnelle au cours de laquelle on a déploré plus de 14 000 décès en excès, principalement chez les personnes âgées.

Puisque les études climatiques prévoient des conditions météorologiques favorables à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des vagues de chaleur, une attention particulière doit être accordée à cette problématique.

1. Le but du Plan

Le "**Plan régional sociosanitaire de prévention et protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême**" est un plan spécifique qui s'intègre au Plan régional de sécurité civile de la mission "Santé". Il s'applique exclusivement aux activités à déployer face aux enjeux générés par cette situation précise.

Le plan vise à :

- comprendre la problématique d'une vague de chaleur et ses impacts potentiels
- connaître le contexte de planification en cas de chaleur accablante ainsi que l'organisation des services
- favoriser la collaboration et la création d'ententes entre le réseau de la santé et des services sociaux et ses partenaires
- visualiser les grandes activités réparties dans chaque volet de réponse et les liens entre elles
- connaître pour chacune de ces activités, le partage de responsabilités d'exécution entre les différents acteurs du réseau sociosanitaire et ses partenaires

En somme, il pose les préalables nécessaires pour rendre l'intervention coordonnée et efficace afin d'atteindre les cinq grands objectifs face à une vague de chaleur accablante :

- restreindre les impacts sur la santé publique
- atténuer la morbidité et la mortalité
- assurer l'accessibilité aux services
- prévenir et minimiser les impacts psychosociaux afin d'assurer le bien-être de la population
- prévenir et limiter les perturbations sociales

2. Risque pour la santé

► Facteurs de risque météorologiques

Chaleur accablante : Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes lorsqu'il prévoit que :

- la température de l'air atteindra ou dépassera 30°C
- et**
- l'indice Humidex (température et taux d'humidité combinés) atteindra ou dépassera 40

Chaleur extrême : On peut qualifier la situation de chaleur extrême, lorsque les facteurs météorologiques exceptionnels suivants sont atteints :

- la température atteindra ou dépassera, en moyenne, un minimum de 20°C et un maximum de 33°C pour au moins 3 jours
- ou**
- une température égale ou supérieure à 25°C pendant 2 nuits consécutives

Les critères de chaleur extrême ont été déterminés suite à une étude montréalaise, sur l'association entre la mortalité et les températures extérieures, portant sur les 20 dernières années, indiquant un risque d'augmentation significative des décès à ces températures¹.

À Paris, à l'été 2003, les facteurs suivants avaient été reliés à une augmentation marquée de la morbidité et de la mortalité :

- plus de 5 jours de grande chaleur : $t^{\circ} \text{ min} \geq 20^{\circ} \text{ C}$ et $t^{\circ} \text{ max} \geq 35^{\circ} \text{ C}$
- ou**
- 2 nuits consécutives $\geq 25^{\circ} \text{ C}$.

► Effets sur la santé

Effets directs : crampes, syncope, déshydratation, épuisement et coup de chaleur

Effets indirects : aggravation d'une maladie sous-jacente ; plus fréquents que les effets directs

Les effets directs et indirects peuvent mener à une augmentation des consultations médicales, des hospitalisations et des décès.

¹ Litvak, E., Fortier, I., Gouillou, M., Jehanno, A., and Kosatsky, T., "Programme de vigie et de prévention des effets de la chaleur accablante à Montréal. Définition épidémiologique des seuils d'alerte et de mobilisation pour Montréal", 2005.

► Personnes à risque

- personnes âgées ≥ 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- malades chroniques : maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète
- patients avec médication de diurétiques, psychotropes, tranquillisants, anticholinergiques
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie
- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients avec troubles mentaux
- patients avec maladie fébrile aigüe+

Les personnes âgées, souffrant de maladies chroniques, isolées socialement et vivant dans des milieux non climatisés, constituent le groupe le plus à risque lors d'épisode de chaleur extrême.

3. Définitions servant à identifier la population connue du réseau sociosanitaire montréalais

Personnes à risque hébergées en établissement de santé

Personnes répondant à l'un des critères de personnes à risque et recevant des soins de santé dans un établissement du réseau de la santé.

Personnes à risque recevant des services d'un CSSS

Personnes répondant à l'un des critères de personnes à risque et qui reçoivent des services d'un CSSS. L'autonomie et la mobilité des personnes se regroupant à l'intérieur de cette catégorie sont variables. Le CSSS doit évaluer la capacité de la personne à se déplacer, par ses propres moyens ou à l'aide du transport adapté ou du moyen de transport prévu par l'arrondissement, pour se rendre à la halte climatisée.

Personnes à risque et connues du réseau

Personnes répondant à l'un des critères de personnes à risque et vivant seules ou n'ayant pas de réseau familial ou social pouvant apporter de l'aide et du soutien.

Personnes à risque dépendantes des services de soins à domicile et difficilement mobilisables

Personnes répondant à l'un des critères de personnes à risque et qui reçoivent des soins à domicile du CSSS. L'autonomie et la mobilité des personnes se regroupant à l'intérieur de cette catégorie sont restreintes (sous assistance respiratoire, VAC, appareil à succion, appareil pour dialyse). La mobilisation de ces personnes pourrait compromettre leur santé et leur survie.

4. Mesures à prendre pour protéger la population

▶ Mesures de prévention

À court terme

- Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les risques à la santé liés aux épisodes de chaleur accablante et sur les mesures à prendre pour se protéger
- Mise en disponibilité d'endroits frais pour la population vulnérable (pour un minimum de 2 heures)
- Surveillance et soins accrus auprès des personnes à risque

À moyen et long terme

- Recherche et développement des connaissances au regard des facteurs de risque
- Mesures de réduction de l'impact de l'effet d'îlots de chaleur urbain
- Mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

▶ Mesures de préparation

- Planification des mesures d'urgence
- Identification et localisation de la clientèle vulnérable
- Maintien d'un réseau de ressources relais pour contacter les personnes vulnérables
- Recherche et contact des personnes isolées à risque

▶ Mesures de surveillance et vigie

- Prévisions météorologiques et surveillance
- Vigie sanitaire

▶ Mesures d'urgence : gestion de crise, mesures de protection

- Mise en disponibilité des lieux publics climatisés : lieux publics existants à l'année et accessibles aux citoyens (restaurants, salles de cinéma, centres commerciaux, etc.)
- Mise en disponibilité de haltes climatisées : endroits frais où les citoyens peuvent aller se rafraîchir pendant 2-3 heures. Ces haltes sont coordonnées par la mission « aide aux personnes sinistrées » de l'OSCAM et sont disponibles seulement en mode intervention.
- Mise en disponibilité des haltes climatisées ciblées : ces haltes climatisées sont désignées pour les personnes à risque demandant une assistance particulière. On retrouve une halte ciblée par arrondissement / ville liée. Elles sont reliées à un autobus qui est accompagné d'au moins deux bénévoles qui s'assureront d'aller chercher les personnes à risque qui ont demandé une assistance particulière
- Distribution d'eau aux sans-abri
- Au besoin, prise en charge des personnes à risque dépendantes des services de soins à domicile et difficilement mobilisables, au besoin
- Gestion du surachalandage des salles d'urgence des hôpitaux
- Opération de solidarité : recherche active et offre d'aide aux personnes à risque
- Gestion des dépouilles, si excès de décès

5. Définitions générales des niveaux d'alerte et de mobilisation

Selon l'imminence du danger, les mesures à prendre seront de différents ordres. Conséquemment, les niveaux d'alerte correspondent aux situations suivantes :

Temps normal : pas de menace réelle ou appréhendée
=> activités courantes de prévention et préparation

Veille :

- Saisonnière**
menace appréhendée, survenue incertaine
=> révision et mise à jour des plans de mesures d'urgence

- Active**
menace appréhendée, risque significatif de survenue dans un délai inconnu
=> augmentation de la surveillance ; rappel des modalités de signalements et déclarations; renforcement des mesures préventives

Alerte : menace imminente, forte probabilité de survenue à court terme
=> préparation pour mise en œuvre imminente des opérations d'urgence

Intervention : menace réelle, confirmée, l'impact a eu lieu
=> mobilisation pour mise en œuvre immédiate des opérations d'urgence

Démobilisation : menace écartée, risque sous contrôle
=> arrêt des opérations d'urgence

Rétablissement : pas de menace réelle ou appréhendée
=> mesures pour retour à la normale

6. Vue d'ensemble du plan régional

La figure 1 présente une vue d'ensemble des activités à mettre en œuvre par les différents partenaires selon les différents niveaux d'alerte et de mobilisation.

La trame de fond attribue des couleurs aux niveaux d'alerte et de mobilisation : vert pour temps normal, jaune pour la veille, orange pour l'alerte, rouge pour les interventions et bleu pour la démobilisation et le retour à la normale. Les couleurs des boîtes de l'algorithme correspondent aux organisations qui sont responsables des activités.

La figure 2 présente un algorithme des mesures mises en place par le réseau sociosanitaire montréalais en mode « intervention ». Il a pour but de procéder à l'identification de la clientèle prise en charge par le réseau et de s'assurer que des actions soient prises afin de protéger ces personnes en situation de chaleur accablante et extrême.

La figure 3 présente les mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux.

Figure 1

Algorithme décisionnel présentant les différents niveaux d'alerte et mobilisation avec leurs critères respectifs en cas de chaleur accablante ou extrême

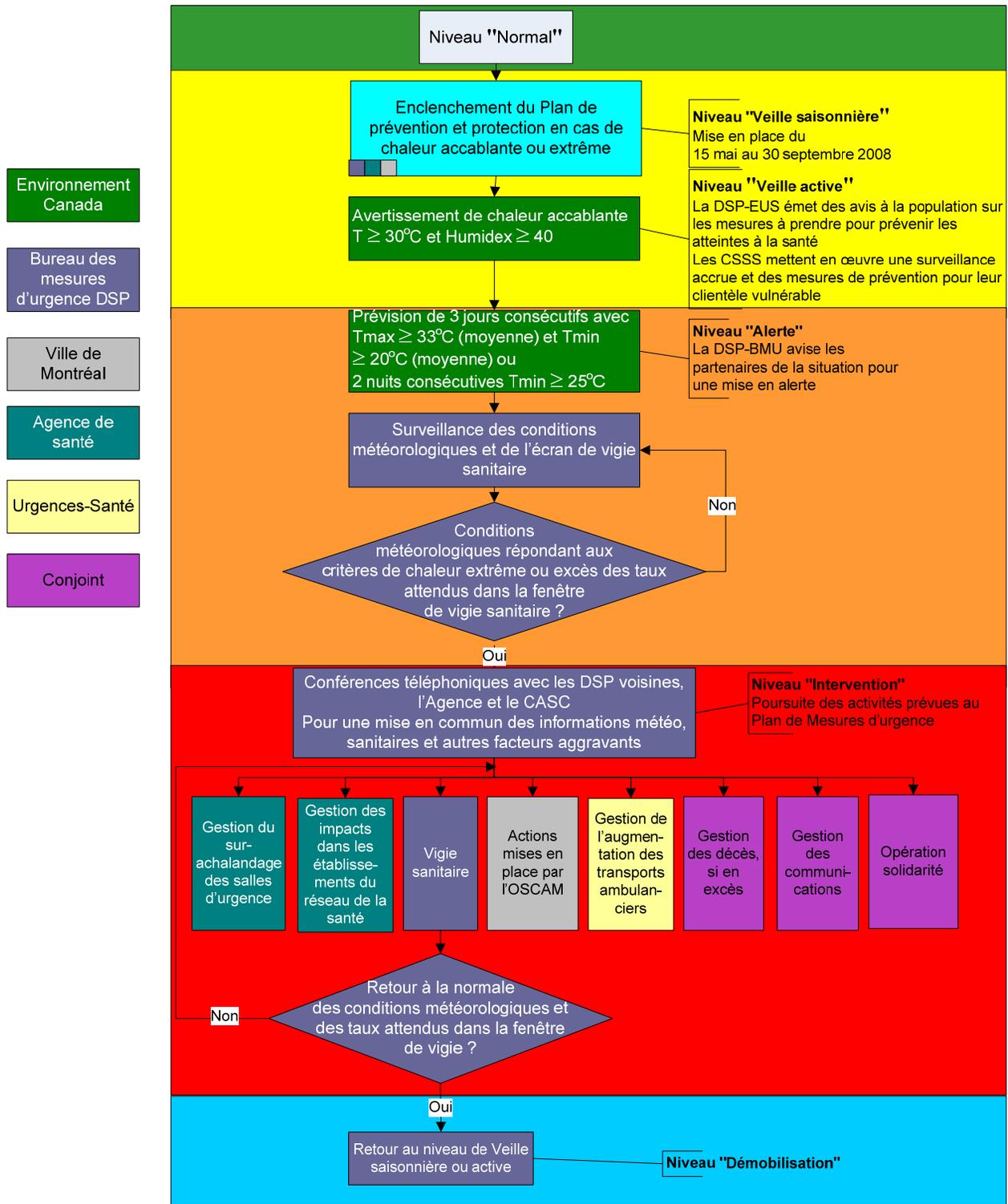
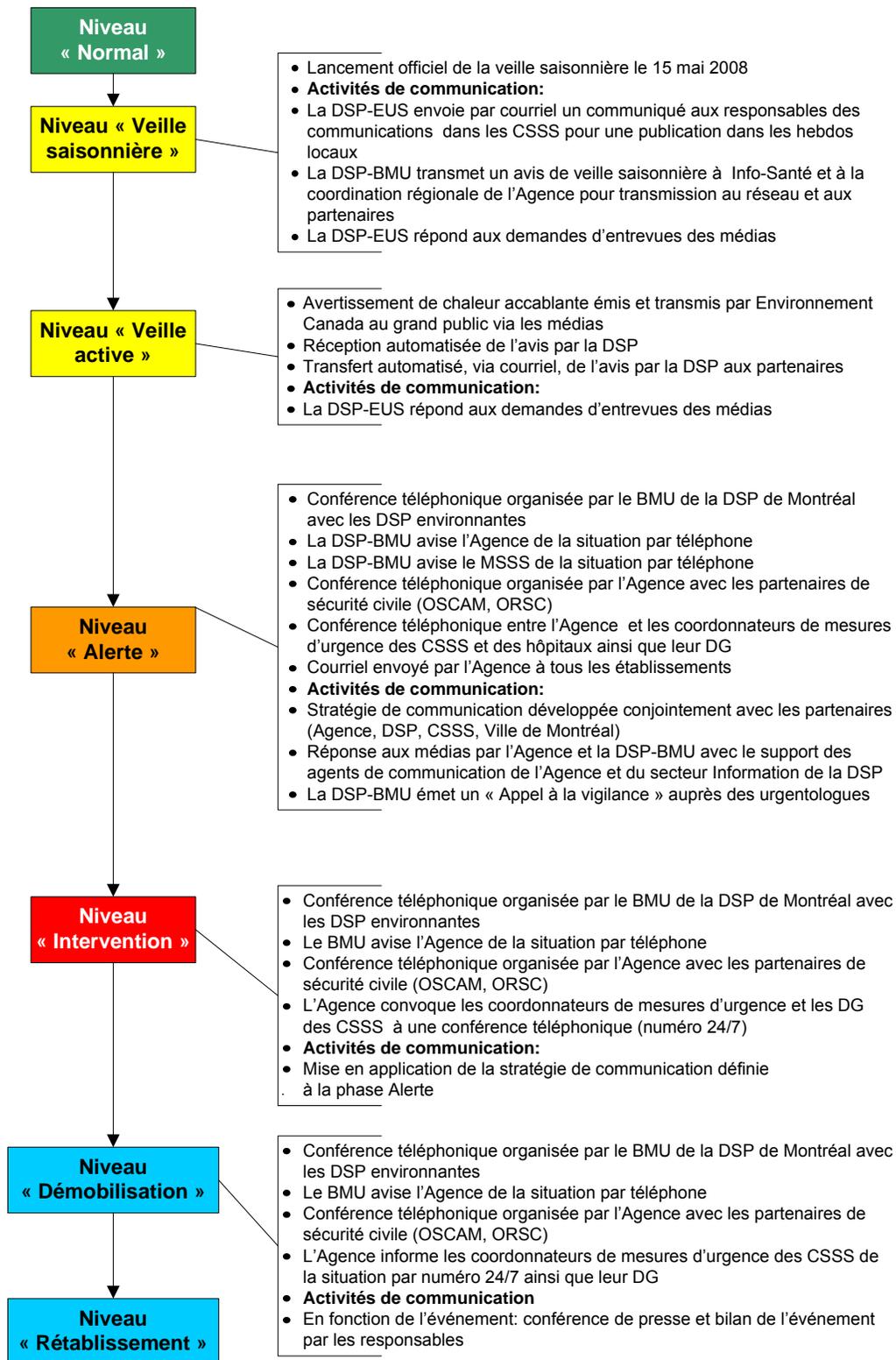


Figure 3

Mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux.



7. Le plan régional selon les différents volets de la mission-santé

La structure du plan intègre les volets de la Mission-santé reliés au "Plan national de sécurité civile" :

Le volet de la coordination de l'opération

Une vague de chaleur a un impact important au sein du réseau sociosanitaire et également auprès de la population. Ceci fait en sorte que la coordination doit s'exercer non seulement en regard du réseau de la santé et des services sociaux mais aussi en fonction d'un certain nombre de partenaires hors réseau tant au niveau régional que local. En ce sens, la coordination des opérations doit s'orienter en fonction des deux aspects suivants : la coordination du réseau sociosanitaire et la coordination avec les autres partenaires dont la contribution, parfois directe, parfois indirecte, à la mission-santé, exige des arrimages.

Le volet santé publique

Le volet santé publique du plan de prévention et protection en cas de chaleur accablante ou de chaleur extrême s'inscrit dans le mandat légal du directeur régional de santé publique qui découle de la Loi sur la santé et les services sociaux (L.R.Q., ch S-2.2) et de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., ch S-2.2).

D'après la Loi sur les services de santé et des services sociaux

« Le directeur de santé publique est responsable dans sa région :

1° d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin ;

2° d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection ;

3° d'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller l'Agence sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitable ;

4° d'identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et, lorsqu'il le juge approprié, de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser cette action. »

Certaines mesures édictées par la Loi sur la santé publique visent à permettre aux autorités de santé publique d'exercer une vigie sanitaire au sein de la population et leur donner les pouvoirs pour intervenir lorsque la santé de la population est menacée. On entend par une menace à la santé de la population la présence au sein de celle-ci d'un agent biologique, chimique ou physique susceptible de causer une épidémie si la présence de cet agent n'est pas contrôlée. Une canicule et des chaleurs extrêmes constituent un agent physique qui peut représenter une menace à la santé de la population, tel que constaté à l'été 2003 en Europe.

En résumé, selon les exigences de la Loi, au regard d'une menace à la santé de la population, le directeur de santé publique est responsable de :

- Effectuer une vigie sanitaire : surveillance en temps réel qui exige l'accès aux renseignements nécessaires afin de déclencher une enquête épidémiologique par l'investigation des cas déclarés, des éclosions, des agrégats ou des épidémies ;
- Effectuer la surveillance des données sanitaires et des facteurs de risque pour la description et l'observation continue d'un événement de santé en vue de faciliter la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions ;
- Informer la population, les intervenants et les décideurs sur les risques à la santé et les mesures à prendre pour se protéger ;
- Interpeller les partenaires afin qu'ils exercent les pouvoirs qu'ils détiennent pour empêcher que ne s'aggrave une menace à la santé de la population, en diminuer les effets ou l'éliminer ;
- Ordonner la mise en œuvre des mesures de protection de la santé qui ne relèvent pas des pouvoirs d'un autre ministère, organisme ou municipalité ; le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire pour une partie ou pour tout le territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures exceptionnelles pour protéger la santé de la population. Pendant un état d'urgence sanitaire, le ministre agit avec l'assistance du directeur national de santé publique et les ordres ou les directives donnés par le directeur national de santé publique doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre.

Le volet santé physique

Il faut s'assurer d'une prise en charge rapide des personnes affectées autant dans les établissements du réseau sociosanitaire que par les services de première ligne lorsque requis, incluant les services préhospitaliers avec Urgences-Santé.

Info-Santé joue un rôle majeur afin d'informer, d'enseigner et diriger la population ainsi que dans le monitoring d'indicateurs pertinents suite aux appels reçus.

En cas de décès massif, les procédures administratives devront être accélérées en concertation avec les entreprises funéraires.

Le volet maintien du fonctionnement du réseau

Malgré les impacts reliés aux épisodes de chaleur accablante ou en cas de chaleur extrême, chaque établissement ou organisme doit s'assurer du maintien du fonctionnement de ses activités et mettre en place les mesures en conséquence autant au niveau des ressources humaines, des ressources matérielles, financières et informationnelles.

Le volet psychosocial

Une vague de chaleur accablante affectera les personnes non seulement dans leur intégrité physique mais également dans leur dimension psychosociale. Le repérage s'avère essentiel afin de déterminer le niveau d'intervention approprié. Un mécanisme de cueillette de données doit être mis en place pour permettre d'identifier et d'apprécier les impacts psychosociaux de la chaleur accablante afin de guider l'action si cette dernière perdure comme en France.

Le volet communications

La réussite de l'ensemble de la démarche en communication est reliée principalement à la concertation et au bon arrimage des stratégies et activités de communication.

Les mécanismes, au sein du réseau régional de la santé et des services sociaux, doivent permettre d'établir efficacement des liens entre les intervenants à l'échelon régional et à l'échelon local, avec l'autorité ministérielle, ainsi qu'avec les partenaires de sécurité civile de l'agglomération de Montréal et les membres de l'ORSC.

De plus, l'aspect inéluctable de la chaleur accablante commande une diffusion de l'information aux citoyens sur l'existence de ce risque ainsi que sur les moyens prévus pour y faire face dont l'adaptation des services du réseau sociosanitaire aux besoins de la population. Les dirigeants doivent, et ce à tous les échelons, s'assurer de diffuser une information concertée, cohérente, pertinente et fiable.

8. Le plan régional selon les différents niveaux d'alerte et de mobilisation

Le plan est présenté sous forme de tableaux : pour chaque niveau d'alerte, se retrouvent les activités reliées à la gestion de la phase courante. Pour une phase donnée, il est entendu que les activités des phases antérieures ont été réalisées et ne sont pas répétées dans le niveau à gérer.

Dans la grille des rôles et responsabilités, un carré  foncé désigne l'organisation responsable, les carrés pâles  désignent les collaborateurs.

Ce plan étant de portée régionale, les activités des paliers provincial, fédéral ou international ne sont mentionnées que lorsqu'elles ont une influence directe sur les travaux régionaux.

Niveau « Normal » : du 1er octobre 2007 au 15 mai 2008

VOLET	ACTIVITÉS	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	Agence	CSSS	Étab. hors CSSS	Collaborateurs externes	Documents
Coordination	Élaborer et maintenir à jour le "Plan régional de prévention et protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême"							CSC	
	Sensibiliser, informer les établissements du réseau et les partenaires de l'importance d'une préparation adéquate en regard à une situation de chaleur accablante et de chaleur extrême							CSC	Guide pour la préparation et l'intervention en cas de chaleur accablante et extrême
	Inciter les établissements du réseau à la mise en place de mesures de prévention et de protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême								Guide pour la préparation et l'intervention en cas de chaleur accablante et extrême
	Organiser des simulations pour préparer le réseau à intervenir en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême								Plan pour l'exercice de table effectué en 2007
Santé publique	Développer et mettre à jour des connaissances concernant les effets de la chaleur accablante sur la santé, les facteurs aggravants au niveau de l'environnement urbain, l'identification des personnes vulnérables et l'évaluation des comportements préventifs adoptés par ces dernières.							UdeM McGill UQAM OURANOS Environnement Canada	Journée scientifique 23 mai 2008
	Élaborer et implanter un plan stratégique de développement durable pour la communauté montréalaise							Ville de Montréal (responsable)	Plan stratégique développement durable
Santé physique	Maintenir à jour les plans locaux de prévention et protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême								
Maintien du fonctionnement du réseau	Maintenir à jour les plans locaux de prévention et protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême								
Services psychosociaux	Maintenir à jour les plans locaux de prévention et protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême								

Niveau « Normal » : du 1er octobre 2007 au 15 mai 2008 (suite)

VOLET	ACTIVITÉS	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	Agence	CSSS	Étab. hors CSSS	Collaborateurs externes	Documents
Communications	Maintenir à jour le site Web de l'Agence et de la DSP en rapport avec la chaleur accablante et extrême								
	Produire et diffuser du matériel de communication (pamphlets, affiches, etc.)							MSSS	Cartons d'information Affiches Dépliants
	Préparer des communiqués conjoints (Ville de Montréal - Agence-DSP) pour les différentes phases							L'équipe des communications de la Ville de Montréal	
	Déterminer la liste de diffusion du matériel de communication								
	Identifier et contacter les ressources-relais							CSC	Liste des ressources-relais
	S'assurer que les ressources-relais possèdent en quantité adéquate les outils d'information								Cartons d'information Affiches Dépliants

Niveau « Veille saisonnière » : du 15 mai au 30 septembre 2008

VOLET	ACTIVITÉS	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Santé publique	Procéder au lancement officiel de l'avis de veille saisonnière auprès de l'Agence, d'Info-Santé et des responsables des communications dans les CSSS								Modèles présentés en annexe Groupe courriel
Coordination	Envoyer l'avis de veille saisonnière au réseau de la santé et partenaires suite à la réception de l'avis de la DSP Identifier les personnes responsables de la mise en application du plan							CSC Arrondissements Villes liées	Avis de l'Agence (annexe) Groupe courriel Bottin des ressources
Santé publique Mesures de prévention et de préparation	Rappeler les stratégies d'intervention auprès de la clientèle vulnérable							Info-Santé	
	Contacteur la clientèle vulnérable pour sensibiliser et rappeler les mesures de prévention							OMHM Association des résidences privées pour personnes âgées Info-Santé	Cartons d'information Affiches Dépliants
Santé publique Vigie	S'assurer de la mise en place du monitoring, des critères et des indicateurs								
Santé physique	Identifier et repérer la clientèle vulnérable								Liste des clients vulnérables Formulaire pour repérer la clientèle vulnérable
	Établir la liste des ressources communautaires et humanitaires pouvant venir en aide au niveau "Intervention"							CSC Arrondissements Villes liées	Liste des ressources
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources matérielles	Évaluer le besoin au niveau des espaces, de l'équipement (ex. groupe électrogène, air climatisé) et identifier les mesures permettant d'y répondre								
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources humaines	S'assurer que chaque organisation a les effectifs nécessaires pour gérer les activités prévues au plan, malgré les vacances (rappel du personnel, mobilisation de secteurs moins prioritaires)							CSC Arrondissement Villes liées	Liste du personnel en vacances Liste de rappel

Niveau « Veille saisonnière » : du 15 mai au 30 septembre 2008 (suite)

VOLET	ACTIVITÉS	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources informationnelles	S'assurer de la transmission des indicateurs de monitoring (les décès, les inscriptions à l'urgence, les hospitalisations et les transports ambulanciers)							Urgences-santé	
Services psychosociaux	Évaluer les besoins au niveau des ressources en cas d'intervention								
Communications	<p>Procéder à la campagne de sensibilisation et d'éducation auprès de la population générale, des résidences pour personnes âgées, CSSS, CHSLD hors CSSS, cabinets de médecins, cliniques médicales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de matériel d'information à l'intention des populations vulnérables (cartons, affiches et affichettes) - s'assurer que l'information disponible sur le site Web soit à jour - Articles dans les hebdomadaires locaux 							Cliniques médicales Pharmacies Groupes communautaires et humanitaires Garderies OMHM Résidences privées pour personnes âgées Ville de Montréal	Cartons d'information Affiches Dépliants Site Web

Niveau « Veille active » : avertissement de chaleur accablante par Environnement Canada

prévision de Température de l'air $\geq 30^{\circ}\text{C}$
et
Indice Humidex ≥ 40

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Santé publique	Transférer automatiquement l'avis d'Environnement Canada aux partenaires							CSC Info-Santé CSSS STM	Groupe courriel
Coordination	Assurer le suivi de la situation							CSCAM	
Santé publique Vigie	Surveiller les prévisions météorologiques et assurer une vigie sanitaire								
Santé publique Mesures de prévention	Rappeler les mesures de prévention								
Santé physique Prestation de services et priorités de soins	Réviser et mettre à jour les plans de mesures d'urgence, les protocoles, le plan de mobilisation interne, les listes de clientèle vulnérable								Plans et listes Outil ICLSC
	Prévoir l'adéquation entre les besoins de la clientèle (capacité à se déplacer) et les services disponibles (visites à domicile, opération solidarité).							CSC	Listes de la clientèle capable / incapable de se déplacer
	Informar la clientèle vulnérable de la possibilité de transport vers des lieux climatisés en niveau intervention								
	Planifier les démarches pour intervenir auprès des personnes sans logis								
Santé physique Info-Santé	Assurer à la population un accès téléphonique rapide pour les besoins physiques reliés à la chaleur accablante								
Santé physique Services préhospitaliers d'urgence	Planifier les activités du secteur préhospitalier en fonction de l'estimation de l'augmentation de volume de demandes de transport ambulancier et identifier les actions pour y répondre							Urgences-Santé	
Services psychosociaux	S'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles								
	Porter une attention particulière à la clientèle vulnérable								
Communications	Rappeler les mesures à prendre pour se protéger et appeler à la vigilance <ul style="list-style-type: none"> - au public via les médias - à la population à risque 							L'équipe des communications de la Ville de Montréal STM	Plan de communications

Niveau « Alerte » : prévision de chaleur extrême

Prévision par Environnement Canada d'une vague de chaleur qui perdure ≥ 3 prochains jours avec, en moyenne,
t° min ≥ 20°C, t° max ≥ 33°C

ou

2 nuits consécutives avec t° min ≥ 25°C.

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Santé publique	Émettre un avis d'alerte et assurer la transmission de l'information à l'Agence et aux DSP voisines (conférence téléphonique)							DSP voisines et MSSS	
Coordination	Organiser une conférence téléphonique et envoyer l'avis de mise en alerte au réseau de la santé et aux partenaires par courriel							OSCAM ORSC MSSS	Procédure conférence téléphonique Avis de l'Agence Groupe courriel
	Préparer l'activation des centres de coordination d'urgence et la mise en œuvre des interventions							OSCAM	
Santé publique Vigie	Surveiller continuellement les décès, les inscriptions à l'urgence, les hospitalisations et les transports ambulanciers							Urgences-santé	Écrans de vigie sanitaire
	Valider les prévisions météorologiques							Environnement Canada	
	Demander aux partenaires de signaler à la DSP toute menace à la santé, réelle ou appréhendée, qui pourrait être reliée à la température							Arrondissements Villes liées Urgences-santé Autres	
Santé physique Prestation de services et priorités de soins	S'assurer que les services jugés essentiels ont été identifiés								
	S'assurer que la clientèle vulnérable est informée des mesures de prévention								
	S'assurer de la préparation des protocoles de transfert de la clientèle vulnérable vers les lieux climatisés							OSCAM	
Santé physique Services préhospitaliers d'urgence	Adapter les protocoles de priorisation des appels, de transport et d'intervention selon la situation							Urgences-Santé	
	S'assurer que le réseau et les partenaires sont informés des protocoles de priorisation des appels et des transports							Urgences-Santé	

Niveau « Alerte » : prévision de chaleur extrême (suite)

Prévision par Environnement Canada d'une vague de chaleur qui perdure ≥ 3 prochains jours avec, en moyenne,
t° min ≥ 20°C, t° max ≥ 33°C

ou

2 nuits consécutives avec t° min ≥ 25°C.

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources matérielles	S'assurer de l'identification des fournisseurs possibles pour les fournitures et les équipements								
	S'assurer de la planification du matériel nécessaire aux locaux identifiés pour réaliser les soins et services (groupe électrogène, air climatisé, paravents, cloisons, etc.)								
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources humaines	S'assurer que les conditions de travail permettent une prestation de travail sécuritaire pour le personnel								Guide prévention des coups de chaleur de la CSST
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources informationnelles	S'assurer que soient colligées les variables identifiées pour le monitoring de la prestation des services								
Services psychosociaux	S'assurer de la mise en place d'une réponse psychosociale téléphonique, arrimée avec le service Info-Santé								
	Repérer la clientèle vulnérable								
Communications	Ajuster les actions de communication en fonction des analyses médiatiques et des besoins							OSCAM	
	S'assurer de la mise en place d'une série de communiqués préédigés								

Niveau « Intervention » : vague de chaleur extrême (suite)

3 jours et plus avec une t° moyenne min ≥ 20°C et une t° moyenne max ≥ 33°C

ou

2 nuits consécutives avec t° min ≥ 25°C

ou

un excès significatif des taux attendus au niveau de la fenêtre de vigie sanitaire et autres facteurs aggravants

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Coordination	Organiser une conférence téléphonique entre les partenaires régionaux afin de s'assurer du consensus quant à la mise en intervention de l'ensemble de la région							OSCAM	
	Organiser une conférence téléphonique et envoyer l'avis de mise en intervention au réseau de la santé et aux partenaires par courriel							OSCAM ORSC MSSS	Avis de l'Agence (annexe) Procédure pour conférence téléphonique Groupe courriel
	Activer les centres de coordination des mesures d'urgence							OSCAM	
Santé publique Mesures de Santé publique	Aviser les DSP voisines et la Direction générale de la santé publique au MSSS de la mise en intervention du réseau montréalais								
	Mettre en disponibilité les lieux climatisés à l'intérieur des établissements du réseau de la santé								
	Mettre en disponibilité les haltes climatisées sur le territoire des arrondissements / villes de l'agglomération de Montréal							OSCAM	
Santé publique Mesures de protection	S'assurer du transport des personnes vulnérables vers des lieux climatisés							OSCAM	
	Au besoin, recommander l'Opération « solidarité » - appels téléphoniques, visites auprès des personnes à risque - référence vers les services appropriés (haltes climatisées, service de santé, etc.							OSCAM	
Santé publique Vigie	Surveiller continuellement les décès, les inscriptions à l'urgence, les hospitalisations et les transports ambulanciers							Urgences-Santé	Écrans de vigie sanitaire

Niveau « Intervention » : vague de chaleur extrême (suite)

3 jours et plus avec une t° moyenne min ≥ 20°C et une t° moyenne max ≥ 33°C

ou

2 nuits consécutives avec t° min ≥ 25°C

ou

un excès significatif des taux attendus au niveau de la fenêtre de vigie sanitaire et autres facteurs aggravants

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. hors CSSS	Collaborateurs	Documents
	Demander aux partenaires de signaler à la DSP toute menace à la santé, réelle ou appréhendée, qui pourrait être reliée à la température							OSCAM	
Santé physique Prestation de services et priorités de soins	Identifier la clientèle qui se manifestera en situation de chaleur selon la provenance : – Clientèle du CSSS – Personnes référées par Info-Santé – Personnes qui contacteront directement le CSSS – Personnes référées par arrondissements ou villes liées / 311 – SIM – SPVM								Mesures mises en place par le réseau sociosanitaire en mode intervention (Figure 2 à la page 12)
	Surveiller étroitement la clientèle vulnérable							Services de première ligne	
	Surveiller la clientèle vulnérable dans les haltes climatisées							Arrondissements Villes liées	
	S'assurer d'une prise en charge de la clientèle dont la condition ne permet pas de les déplacer vers un endroit climatisé								
	Gérer le surachalandage des salles d'urgence							Services de première ligne Urgences-santé	
	Appliquer le protocole de transfert de la clientèle vulnérable vers des lieux climatisés							Arrondissements Villes liées Autres	
	S'assurer de la gestion des dépouilles en cas de décès massifs							CSC Maisons funéraires Bureau du coroner Urgences-Santé	
Santé physique Info-Santé	S'assurer de l'ajustement des ressources en fonction des demandes								
Santé physique Services préhospitaliers d'urgence	S'assurer de l'application des protocoles de priorisation spécifiques des appels, de transports et d'interventions							Urgences-Santé	

Niveau « Intervention » : vague de chaleur extrême (suite)

3 jours et plus avec une t° moyenne min ≥ 20°C et une t° moyenne max ≥ 33°C

ou

2 nuits consécutives avec t° min ≥ 25°C

ou

un excès significatif des taux attendus au niveau de la fenêtre de vigie sanitaire et autres facteurs aggravants

VOLET	ACTIVITÉS: IDEM NIVEAU PRÉCÉDENT +	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab. hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources matérielles	S'assurer de la réaffectation des locaux pour la dispensation des soins								
Maintien du fonctionnement du réseau Ressources humaines	Mettre en œuvre les plans de mobilisation interne, au besoin								
	S'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle vulnérable								
	S'assurer de l'application des conditions de travail sécuritaires pour le personnel								Guide de prévention des coups de chaleur de la CSST
Services psychosociaux	Assurer les interventions psychosociales auprès des victimes et de leurs proches								
	Offrir des services psychosociaux dans les haltes climatisées								
	S'assurer de la prise en charge des personnes devenues dépendantes							Curateur public DPJ	
Communications	Adapter les messages en fonction de la clientèle visée							Info-Santé OSCAM	
	Informar des mesures additionnelles mises de l'avant par les autorités publiques et les inciter à s'en prévaloir, si besoin							Info-Santé OSCAM	
	Répondre aux demandes d'information des médias								
	S'assurer de faire connaître en temps réel à la population et à l'ensemble des intervenants les modifications aux consignes s'il y lieu							Info-Santé OSCAM	

Niveau « Démobilisation/rétablissement » : retour à la normale

VOLET	ACTIVITÉS	DSP EUS	DSP BMU	DSP Info.	AGENCE	CSSS	Étab Hors CSSS	Collaborateurs	Documents
Coordination	Démobiliser le réseau de la santé et les partenaires							OSCAM	Avis de l'Agence (annexe) Groupe courriel
	Procéder aux : Débriefage à chaud Débriefage à froid Rapports d'évaluation							OSCAM	Rapports
	Assurer la bonification du plan en fonction des apprentissages acquis à la suite de la vague de chaleur								
Santé physique Prestation de services et priorités de soins	Organiser des activités de débriefage et de bilans								
Santé physique Info-Santé	Reprendre graduellement les activités normales en fonction de la demande								
Santé physique Services préhospitaliers d'urgence	Atténuer graduellement les mesures implantées jusqu'au rétablissement des services habituels							Urgences-Santé	
Maintien du fonctionnement du réseau	S'assurer du retour aux activités normales et produire des bilans								
Services psychosociaux	Assurer le suivi des interventions psychosociales auprès des victimes et leurs proches								
Communications	Organiser une conférence de presse et procéder en fonction de l'événement							OSCAM	

Références

1. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, "Guide pour l'élaboration d'un plan local de prévention et de protection en cas de chaleur accablante et extrême à l'usage des professionnels de la santé," Mai 2007.
2. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, "Guide pour la préparation et l'intervention en cas de chaleur accablante et extrême", Juin 2007.
3. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, "Chaleur accablante," Prévention en pratique médicale, 2004.
4. Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, "Aide mémoire pour la préparation et l'intervention en situation de chaleur accablante en milieu d'hébergement", Juin 2007.
5. Auger, N. and Kosatsky, T., "Chaleur accablante - Mise à jour de la littérature concernant les impacts de santé publique et proposition de mesures d'adaptation," 2002.
6. Commission de la santé et de la sécurité du travail, www.csst.qc.ca
7. Giguère, M. et Gosselin, P. "Événements climatiques extrêmes et santé, examen des initiatives actuelles d'adaptation aux changements climatiques au Québec", Institut national de santé publique du Québec, 2006.
8. Jacques, L., Kosatsky, T., "Commentaires faisant suite à la parution de l'article Vague de chaleur et climatisation de Gilles Dixsault", BISE volume 16- 4 – Juillet- Août 2005.
9. Laplante L. et al., "Guide d'intervention chaleur accablante, volet santé publique", Comité chaleur accablante de la TNCSE, 2006.
10. L'Heureux, F., Fortier, I., Smargiassi, A., King, N., and Kosatsky, T., "Profil des mesures d'adaptation à la chaleur et des températures observées en période estivale dans les centres hospitaliers de soins de longue durée montréalais", Avril 2005.
11. Litvak, E., Fortier, I., Gouillou, M., Jehanno, A., and Kosatsky, T., "Programme de vigie et de prévention des effets de la chaleur accablante à Montréal. Définition épidémiologique des seuils d'alerte et de mobilisation pour Montréal", 2005.
12. Plan national canicule 2007 de la France, www.sante.gouv.fr
13. Protocole Info-Santé, chapitre II, VII.
14. Samson, I., Mobilisation d'urgence lors d'un épisode de chaleur accablante: Opération solidarité, 2005.
15. Services d'urgence de la Ville d'Ottawa, www.city.ottawa.on.ca

Annexes

MODÈLE D'AVIS DU NIVEAU D'ALERTE POUR L'ENVOI COURRIEL AU RÉSEAU ET PARTENAIRES QUI ACCOMPAGNERA L'AVIS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE



Coordination régionale des mesures d'urgence et de sécurité civile
Mission-santé

1. MÉMO aux : Coordonnateurs des mesures d'urgence et de sécurité civile
des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Directeurs généraux et directeurs des services professionnels

de : Ghyslaine Senécal
coordonnatrice régionale

OBJET : Niveau d'alerte pour le réseau de la santé et des services sociaux
Plan régional sociosanitaire en cas de chaleur accablante et extrême

DATE : XXXXXX

Veillez prendre connaissance du message ci-joint de la Direction de santé publique signifiant que nous passons en mode «alerte». Chaque établissement doit donc mettre en place les mesures requises telles qu'indiquées dans le plan régional.

(Insérer fichier de l'avis de la DSP)



Identification

Expéditeur : Direction de santé publique
Objet : VEILLE SAISONNIÈRE - CHALEUR ACCABLANTE
Date: Du 15 MAI au 30 SEPTEMBRE 2007

Ce qu'il faut savoir

Du 15 mai au 30 septembre, la Direction de santé publique de Montréal se place en « Veille saisonnière » pour le dossier de la chaleur accablante et de la chaleur extrême. La Direction de santé publique se préoccupe de la santé de sa population et désire, en ce début de saison estivale, donner des conseils concernant cette problématique.

On définit les termes de chaleur accablante et extrême comme suit :

Chaleur accablante : Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes lorsqu'il prévoit que la température de l'air atteindra ou dépassera 30° C et que l'indice Humidex (température et taux d'humidité combinés) atteindra ou dépassera 40.

Chaleur extrême : lorsque les facteurs météorologiques exceptionnels suivants sont atteints, on peut qualifier la situation de chaleur extrême. À Paris, à l'été 2003, les facteurs suivants ont été reliés à une augmentation marquée de morbidité et mortalité : Plus de 5 jours de grande chaleur : t° min \geq 20° C, t° max \geq 35° C, ou 2 nuits consécutives \geq 25° C.

À Montréal, une étude sur l'association entre la mortalité et les températures extérieures, portant sur les 20 dernières années, indique un risque d'augmentation significative des décès lorsque la température moyenne minimale est \geq 20 ° C et la température moyenne maximale est \geq 33 ° C et ce, durant 3 jours consécutifs.

Durant la saison qui s'amorce, de tels épisodes de chaleur accablante sont possibles. Par conséquent, nous vous demandons de demeurer vigilants face aux clientèles les plus vulnérables en leur prodiguant les consignes qui s'appliquent.

► Populations à risque

- personnes âgées > 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- malades chroniques : maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète
- patients avec médication de diurétiques, psychotropes, tranquillisants, anticholinergiques
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie

- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients avec troubles mentaux
- patients avec maladie fébrile aiguë.

A noter que ces populations sont d'autant plus vulnérables si elles vivent seules ou sont en perte d'autonomie.

Ce qu'il faut faire

Les conseils préventifs de base qui aideront votre clientèle à gérer les effets de la chaleur accablante se résument ainsi :

- Boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale
- Boire avec modération les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine ou très sucrées
- Rechercher les endroits frais : utiliser un climatiseur pour rafraîchir son logis ou passer trois heures par jour à l'air climatisé, dans une bibliothèque, un cinéma ou un centre commercial par exemple, peut faire toute la différence
- Aménager son logis de façon à limiter l'entrée de chaleur (fermer les stores et les rideaux le jour, créer des courants d'air, etc.)
- S'installer si possible dans un endroit frais ou à l'ombre
- Éviter les exercices physiques intenses et soutenus
- Se protéger du soleil, porter les vêtements légers, de préférences de couleur pâle, et un chapeau
- Prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche aussi souvent que nécessaire, ou se rafraîchir à l'aide d'une débarbouillette humide ou d'un vaporisateur
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou une pièce mal ventilée.

Il est aussi important de ne pas laisser les personnes vulnérables sans contact en période de canicule. Un simple coup de fil ou une courte visite permettra de s'assurer que tout va bien.

Les symptômes à surveiller sont :

- malaise général, fatigue intense ;
- étourdissement, confusion, troubles d'équilibre ou du comportement ;
- nausées, vomissements ;
- maux de tête inhabituels ;
- douleur à la poitrine, œdèmes des membres inférieurs ;
- difficulté à respirer ;
- cas musculaires, frissons ou fièvre d'installation brutale.

Si de tels symptômes surviennent, il pourrait s'agir d'une pathologie liée à la chaleur et la personne doit consulter un médecin sans délai.

Liens utiles

www.santepub-mtl.qc.ca



Identification

Expéditeur : Direction de santé publique
Objet : NIVEAU ALERTE
Avis de CHALEUR EXTRÊME
Date: XXXXX

Ce qu'il faut savoir

Environnement Canada prévoit **pour les trois prochains jours, une température moyenne maximale $\geq 33^{\circ}\text{C}$ le jour et une température moyenne minimale de $\geq 20^{\circ}\text{C}$ la nuit ou deux nuits consécutives avec température minimale $\geq 25^{\circ}\text{C}$.**

À Montréal, une étude sur l'association entre la mortalité et les températures extérieures, portant sur les 20 dernières années, indique un risque d'augmentation significative des décès lorsque la température atteint ces critères.

► Populations à risque

- personnes âgées > 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- malades chroniques : maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète
- patients avec médication de diurétiques, psychotropes, tranquillisants, anticholinergiques
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie
- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients avec troubles mentaux
- patients avec maladie fébrile aiguë.

A noter que ces populations sont d'autant plus vulnérables si elles vivent seules ou sont en perte d'autonomie.

Ce qu'il faut faire

Les conseils préventifs de base qui aideront votre clientèle à gérer les effets de la chaleur accablante se résument ainsi :

- Boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale
- Boire avec modération les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine ou très sucrées

- Rechercher les endroits frais : utiliser un climatiseur pour rafraîchir son logis ou passer trois heures par jour à l'air climatisé, dans une bibliothèque, un cinéma ou un centre commercial par exemple, peut faire toute la différence
- Aménager son logis de façon à limiter l'entrée de chaleur (fermer les stores et les rideaux le jour, créer des courants d'air, etc.)
- S'installer si possible dans un endroit frais ou préférer l'ombre à l'extérieur
- Éviter les exercices physiques intenses et soutenus
- Se protéger du soleil, porter les vêtements légers, de préférences de couleur pâle, et un chapeau
- Prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche aussi souvent que nécessaire, ou se rafraîchir à l'aide d'une débarbouillette humide ou d'un vaporisateur
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou une pièce mal ventilée.

Il est aussi important de ne pas laisser les personnes vulnérables sans contact en période de canicule. Un simple coup de fil ou une courte visite permettra de s'assurer que tout va bien.

Les symptômes à surveiller sont :

- malaise général, fatigue intense ;
- étourdissement, confusion, troubles d'équilibre ou du comportement ;
- nausées, vomissements ;
- maux de tête inhabituels ;
- douleur à la poitrine, œdèmes des membres inférieurs ;
- difficulté à respirer ;
- cas musculaires, frissons ou fièvre d'installation brutale.

Si de tels symptômes surviennent, il pourrait s'agir d'une pathologie liée à la chaleur et la personne doit consulter un médecin sans délai.

De plus, la chaleur extrême peut entraîner une détérioration rapide des aliments périssables et causer ainsi des problèmes de santé. Ne laissez pas séjourner inutilement les aliments périssables à la température ambiante :

- une fois l'épicerie terminée, regagnez la maison sans tarder. Si vous prévoyez un délai plus long, placer les aliments périssables dans une glacière avec de la glace ou des sacs réfrigérants ;
- conserver les aliments périssables au réfrigérateur entre 0°C et 4°C jusqu'à utilisation ;
- ne jamais décongeler les aliments périssables à la température ambiante mais plutôt au réfrigérateur;
- mariner les viandes au réfrigérateur;
- lors de préparation à l'avance, refroidir les aliments périssables le plus rapidement possible, même s'ils sont encore chauds après cuisson, en les plaçant sans tarder au réfrigérateur.

Liens utiles

Site web de la Direction de santé publique de Montréal www.santepub-mtl.qc.ca

Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal www.santemontreal.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez rejoindre les intervenants de garde en santé environnementale qui se feront un plaisir de répondre aux intervenants d'Info-santé.

Veillez prendre note de ne pas référer directement des citoyens auprès de ces intervenants.



Identification

Expéditeur : Direction de santé publique
Objet : FIN DU NIVEAU D'ALERTE
Retour aux activités de veille saisonnière
Date: Le xxxxxx

Ce qu'il faut savoir

Les prévisions d'Environnement Canada annoncent le retour aux températures de saison pour les prochains jours. Par conséquent, la Direction de santé publique de Montréal lève l'avis d'alerte enclenchée le JOUR dernier, soit le DATE.

Ce qu'il faut faire

Même si la Direction de santé publique de Montréal annonce le retour aux activités de veille saisonnière, les intervenants sont toutefois appelés à demeurer vigilants et à continuer de pratiquer les conseils généraux si certaines personnes sont encore incommodées par la chaleur.

Liens utiles

Site Web de la Direction de santé publique de Montréal www.santepub-mtl.qc.ca
Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal www.santemontreal.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez rejoindre les intervenants de garde en santé environnementale qui se feront un plaisir de vous répondre.

Veillez prendre note de ne pas référer directement des citoyens auprès des intervenants de garde en santé environnementale.

Identification

Expéditeur : Direction de santé publique
Objet : NIVEAU INTERVENTION - CHALEUR EXTRÊME
Date: XXXXX

Ce qu'il faut savoir

La Direction de santé publique de Montréal désire informer la population qu'étant donné les conditions climatiques exceptionnelles qui prévalent à l'heure actuelle et après analyse auprès des autorités concernées, elle enclenche le « Niveau Intervention » de son plan de prévention et de protection en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême. Le « niveau intervention » correspond à l'atteinte des critères météo d'une vague de chaleur extrême. Environnement Canada prévoit pour les prochains jours des températures maximales de xxxx et minimales de xxxx ce qui constitue une situation d'exception pour notre région. En plus de Montréal, les régions de xxxx sont également touchées.

À Montréal, une étude sur l'association entre la mortalité et les températures extérieures, portant sur les 20 dernières années, indique un risque d'augmentation significative des décès lorsque la température atteint ces critères.

► Populations à risque

- personnes âgées > 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- malades chroniques : maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète
- patients avec médication de diurétiques, psychotropes, tranquillisants, anticholinergiques
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie
- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients avec troubles mentaux
- patients avec maladie fébrile aiguë.

A noter que ces populations sont d'autant plus vulnérables si elles vivent seules ou sont en perte d'autonomie. Un coup de fil ou mieux une visite permettra de s'assurer que tout va bien.

► Nourrissons et jeunes enfants

Chez les nourrissons et les jeunes enfants on doit porter une attention toute particulière aux signes suivants :

- Diminution des urines ou moins de 4 couches en 24 heures
- Les téguments secs
- Les yeux creux, cernés, absence de larmes
- Une somnolence excessive
- De l'agitation anormale ou de l'irritabilité
- Une coloration anormale de la peau
- Des nausées, vomissements, diarrhées
- Des maux de tête, difficultés respiratoires ou de la fièvre

► Médicaments

Certains médicaments peuvent prédisposer aux pathologies thermiques, dont les suivants :

- Diurétiques et hypotenseurs
- Anticholinergiques
- Antihistaminiques
- Antiparkinsoniens
- Antipsychotiques
- Antidépresseurs

Certains médicaments peuvent également avoir un effet toxique en cas de déshydratation, dont les suivants :

- Lithium
- Digoxine
- Antiarythmiques
- Anticonvulsivants dont la gabapentine
- AINS

Ce qu'il faut faire

Les conseils préventifs de base qui aideront votre clientèle à gérer les effets de la chaleur accablante se résument ainsi :

- Boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale
- Boire avec modération les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine ou très sucrées
- Rechercher les endroits frais : utiliser un climatiseur pour rafraîchir son logis ou passer trois heures par jour à l'air climatisé, dans une bibliothèque, un cinéma ou un centre commercial par exemple, peut faire toute la différence
- Aménager son logis de façon à limiter l'entrée de chaleur (fermer les stores et les rideaux le jour, créer des courants d'air, etc.)
- S'installer si possible dans un endroit frais ou préférer l'ombre à l'extérieur
- Éviter les exercices physiques intenses et soutenus
- Se protéger du soleil, porter des vêtements légers, de préférences de couleur pâle, et un chapeau
- Prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche aussi souvent que nécessaire, ou se rafraîchir à l'aide d'une débarbouillette humide ou d'un vaporisateur
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou une pièce mal ventilée.

Il est aussi important de ne pas laisser les personnes vulnérables sans contact en période de canicule. Un simple coup de fil ou une courte visite permettra de s'assurer que tout va bien.

Les symptômes à surveiller sont :

- malaise général, fatigue intense ;
- étourdissement, confusion, troubles d'équilibre ou du comportement ;
- nausées, vomissements ;
- maux de tête inhabituels ;
- douleur à la poitrine, œdèmes des membres inférieurs ;
- difficulté à respirer ;
- cas musculaires, frissons ou fièvre d'installation brutale.

Si de tels symptômes surviennent, il pourrait s'agir d'une pathologie liée à la chaleur et la personne doit consulter un médecin sans délai.

De plus, la chaleur extrême peut entraîner une détérioration rapide des aliments périssables et causer ainsi des problèmes de santé. Ne laissez pas séjourner inutilement les aliments périssables à la température ambiante :

- une fois l'épicerie terminée, regagnez la maison sans tarder. Si vous prévoyez un délai plus long, placer les aliments périssables dans une glacière avec de la glace ou des sacs réfrigérants;
- conserver les aliments périssables au réfrigérateur entre 0°C et 4°C jusqu'à utilisation;
- ne jamais décongeler les aliments périssables à la température ambiante mais plutôt au réfrigérateur;
- mariner les viandes au réfrigérateur;
- lors de préparation à l'avance, refroidir les aliments périssables le plus rapidement possible, même s'ils sont encore chauds après cuisson, en les plaçant sans tarder au réfrigérateur.

► Haltes climatisées

Les villes de l'agglomération de Montréal mettent à la disposition de la population des haltes climatisées. Les haltes climatisées permettent d'accueillir les personnes qui désirent se rafraîchir quelques heures. Ce répit de trois à quatre heures par jour permet de régulariser la température corporelle. Pour connaître la localisation des haltes climatisées, leurs heures d'ouverture et les moyens de s'y rendre : composer le 311.

► Piscines, pataugeoires, etc.

Les villes de l'agglomération de Montréal facilitent l'accès à ces lieux durant cette période, lorsque possible, en prolongeant les heures d'ouverture des piscines et pataugeoires extérieures. Des services d'activités aquatiques peuvent également être disponibles pour les citoyens dans les espaces publics (jeux d'eau, etc.). Pour connaître la localisation de ces installations et les moyens de s'y rendre, référer la personne vers les services municipaux.

Liens utiles

Site Web de la Direction de santé publique de Montréal www.santepub-mtl.qc.ca

Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal www.santemontreal.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez rejoindre les intervenants de garde en santé environnementale qui se feront un plaisir de répondre aux intervenants d'Info-santé.

Veillez prendre note de ne pas référer directement des citoyens auprès de ces intervenants.

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**



AVIS DESTINÉ AU SERVICE INFO-SANTÉ

Identification

Expéditeur : Direction de santé publique
Objet : FIN DU NIVEAU D'INTERVENTION – CHALEUR EXTRÊME
Retour aux activités de veille saisonnière
Date: Le xxxxx

Ce qu'il faut savoir

Les prévisions d'Environnement Canada annoncent le retour aux températures de saison pour les prochains jours. Par conséquent, la Direction de santé publique de Montréal lève le niveau d'intervention enclenché le **DATE** 2008.

Ce qu'il faut faire

Même si la Direction de santé publique de Montréal annonce le retour aux activités de veille saisonnière, les intervenants sont toutefois appelés à demeurer vigilants et à continuer de pratiquer les conseils généraux si certaines personnes sont encore incommodées par la chaleur.

Liens utiles

Site Web de la Direction de santé publique de Montréal www.santepub-mtl.gc.ca
Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ww.santemontreal.gc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez rejoindre les intervenants de garde en santé environnementale qui se feront un plaisir de vous répondre.

Veillez prendre note de ne pas référer directement des citoyens auprès des intervenants de garde en santé environnementale.

